



AVIS OFFICIEL RESTRICTIONS D'ARROSAGE DES LE 3 JUILLET 2026 ET JUSQU'A NOUVEL AVIS

Nos réserves d'eau potable sont en forte diminution et les prévisions météorologiques des prochaines semaines ne semblent pas indiquer de précipitations significatives.

Pour éviter de mettre en difficulté l'approvisionnement en eau potable, la Municipalité a décidé d'interdire l'arrosage des gazons, ainsi que tout arrosage automatique de surface verte dès à présent et jusqu'à nouvel avis sur tout le territoire communal.

Le remplissage des piscines de plus de 5m³ doit se faire sur demande motivée auprès de la Municipalité.

L'arrosage à la main des jardins potagers, ainsi que des fleurs ornementales est encore permis, mais doit se faire de manière parcimonieuse, en soirée.

Une réduction du débit d'eau de l'ensemble des fontaines est également mise en place.

Les propriétaires de citernes de récupération d'eau de pluie font exception à l'interdiction d'arrosage.

La levée de la restriction sera affichée au pilier public et sur le site internet.

La Municipalité remercie la population pour sa compréhension et sa collaboration.